Le Curé d'Ars
Saint Jean-Marie-Baptiste Vianney

Par Mgr Francis Trochu
18ième édition française
3ième édition par Resiac.
Pages 372-375

M. Vianney ne supposait pas, ne devinait pas ce qui demeure caché au commun des hommes ; il voyait, et cela par une grâce spéciale de Dieu. Chez des sujets particulièrement doués, on a pu constater des phénomènes de lucidité extraordinaire, de double vue, de vue à distance ; à ces phénomènes considérés comme naturels, des savants ont donné des explications naturelles. Ici il nous faut monter plus haut et parler de clairvoyance surnaturelle[1]. Le Curé d'Ars posséda ce don que la théologie mystique appelle *l'intuition*. La foule, qui l'entourait sans cesse, a bien jugé quand elle a reconnu dans ce fait étonnant quelque chose de supraterrestre et une marque de sainteté.

J'ai ouï dire à beaucoup de personnes, rapporte le Père Faivre qui fit à Ars de fréquentes visites, qu'elles ont consulté le Curé d'Ars sur leur vocation, sur des procès, des embarras de famille, des maladies, sur des déterminations à prendre, et qu'il avait toujours répondu avec une justesse admirable. Il a prédit à plusieurs des événements qui sont arrivés plus tard. Il a connu la conscience et les dispositions d'âme d'un grand nombre, de manière à les jeter dans un profond étonnement. L'opinion publique qui lui attribuait des dons surnaturels était tellement formée, que toujours on croyait sans hésitation à sa parole[2].

Chez lui, il est vrai, l'intuition n'était pas continue : tous les cœurs n'étaient pas pour lui des livres ouverts ; le plus souvent, il conseillait de prendre les moyens suggérés par la simple prudence humaine. Mais bien des fois aussi, « avant qu'on eût ouvert la bouche, il révélait ce qu'on voulait lui dire et ce qu'on aurait voulu lui cacher »[3]. « Il y eut des personnes venues pour le voir qui, en apprenant sa puissance d'intuition, n'osèrent pas se présenter devant lui, de peur qu'il ne dévoilât leur état d'âme »[4].

Maintes fois, ceux de son entourage cherchèrent à surprendre le secret de son surnaturel savoir. Pour dérouter les curieux, et surtout par humilité, il répliquait : *« Oh ! c'est une idée qui m'est passée par la tête »*[5]. Ou bien : *« Bah ! je fais comme les almanachs : quand ça se rencontre, ça se rencontre »*[6]. Un jour, une jeune Savoyarde se présente à son confessionnal. Sans qu'elle ait ouvert la bouche, immédiatement M. Vianney « lui parle de la piété de ses sœurs et de son attrait pour la vie religieuse ». La pénitente n'en revenait pas. Ayant rencontré M. Toccanier au sortir de l'église, elle lui confia son étonnement. *« Comment avez-vous pu, sans connaître cette personne, lui révéler de telles choses ? »* demanda ensuite à notre saint le missionnaire. – *Eh j'ai fait comme Caïphe : j'ai prophétisé sans le savoir »*.[7] Mais il ne plaisantait pas toujours. Une attaque brusquée de l'interlocuteur l'empêcha quelquefois de se ressaisir à temps, et alors il se trahissait sans le vouloir. *« En une circonstance,* raconte l'abbé Toccanier, *je lui posai à brûle-pourpoint cette question :* « Monsieur le Curé, quand on a une vue

[1] Nous n'avons pas à expliquer les différences qui existent entre la sainteté et la simple névrose ni à réfuter ceux-là qui ont essayé d'expliquer les faits d'intuition chez les saints par la suggestion ou les hallucinations télépathiques.Nous renvoyons le lecteur au beau livre de M. Joly, *Psychologie des saints*,
ch. III : Les faits extraordinaires de la vie sainte.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1496.
[3] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 821.
[4] Abbé CARRIER, curé de Misérieux, *Procès apostolique ne pereant*,p. 1275
[5] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 866.
[6] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 862.
[7] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 145.

surnaturelle, c'est sans doute comme un souvenir ? — Oui, mon ami, me répondit-il.Ainsi, une fois, je dis à une femme : « C'est donc vous qui avez laissé votre mari à l'hôpital et qui refusez de le rejoindre ? Comment savez-vous cela ? me répliqua-t-elle. Je n'en ai parlé à personne ! » J'ai été plus attrapé qu'elle : je pensais qu'elle m'avait déjà tout raconté »[8].

De même, pendant qu'il confessait, il est arrivé au Curé d'Ars non seulement de convenir de sa claire vue extraordinaire, mais encore d'en donner une raison.

Une petite domestique, placée à Ars chez les Cinier qui habitaient devant l'église, était à confesse. Elle avait sur les lèvres une accusation... Elle se tut cependant, remettant à plus tard. « *Mais cela ?* demanda le saint – et il précisait ce que la jeune fille voulait cacher – *vous ne le dites pas, et vous l'avez fait* ». Stupéfaite de cette révélation, la pénitente songeait : Comment sait-il cela ? , lorsque, répondant à cette pensée que du reste elle n'exprima pas, M. Vianney ajouta : « *C'est votre ange gardien qui me l'a dit* »[9].

Plus d'une fois, les intuitions prophétiques du Curé d'Ars ont paru heurter les règles les plus élémentaires de la sagesse humaine, contredire d'autres avis, d'autres presciences venus de personnes réputées fort prudentes. « *Je crois que ce bon curé radote,* disait en riant à sa mère une jeune fille de Lyon qui venait de s'entendre annoncer qu'elle serait un jour supérieure d'une maison charitable. Or l'événement prouva que l'homme de Dieu avait vu clair dans son avenir[10]... « En fin de compte, on était obligé de rendre hommage à sa sûreté de vue et de s'écrier : Oui, il y a en lui un Dieu caché qui l'éclaire ! »[11].

Pour raconter tous les faits d'intuition attribués au Curé d'Ars, il faudrait un gros livre. Force nous sera donc de choisir seulement quelques épis dans cette gerbe trop abondante[12].

---

[8] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 330.
[9] *Documents* BALL (Archives du presbytère d'Ars).
[10] *Annales d'Ars*, mai 1911, p. 380.
[11] Mgr CONVERT, *Le Curé d'Ars et les dons du Saint-Esprit*, ouv. cité, p.314.
[12] Tous les faits que nous allons rapporter ont un caractère sérieux d'authenticité, qu'ils aient été recueillis lors du Procès de canonisation ou depuis. (Si nous y abrégeons ou supprimons quelques noms, c'est d'après la volonté expresse des déposants). Ces divers témoignages ont été contrôlés par les enquêteurs de la Cause, et les documents en sont conservés au sanctuaire d'Ars, où nous avons pu les consulter tout à loisir.